



véicule en VEI par l'expert (véhicule grêlé) et pourquoi pas RSV

Par **BAVARDAGE**, le **05/07/2012** à **13:56**

Bonjour Maître,

Avant de vous consulter je souhaite connaître les prérogatives d'un expert automobile. Suite à l'orage de grêle, mes deux véhicules ont été déclarés en VEI. Ces véhicules étaient en stationnement et en bonne état de marche (contrôle technique effectué il y a peu de temps), l'expert me proposer d'accepter une somme par véhicule correspondant d'après ses dires à une valeur de remplacement en fonction des annonces du BON COIN.

Ces véhicules ont toujours été entretenus dans une concession, et avec la somme proposé, le pare brise sera changé, par contre rouler avec un toit cabossé ne me gêne pas. l'expert refuse de me mettre le véhicule en RSV : réparation supérieur à la valeur de remplacement ce qui permettrait de ne pas bloquer la carte grise et refaire un toit,et éventuellement ensuite pour nous donner le véhicule à nos petits enfants.

Merci de nous indiquer si nous devons prendre un avocat ou comment agir, nombres de personnes sont dans notre cas dans la région.

Nous négocions également la somme,
bien à vous